

DEC202175INSHS

Décision portant modification des sections de rattachement de l'unité mixte de recherche n°8245 intitulée Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8245 intitulée Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS) et nommant Mme Swanie Potot directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC192782INSHS en date du 6 janvier 2020 portant modification des sections de rattachement de l'unité mixte de recherche n°8245 intitulée Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :**Article 1^{er}**


A compter du 1^{er} janvier 2021, les sections de rattachement de l'unité mixte de recherche n°8245 intitulée Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS) sont les suivantes : 36 et 38.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

07 JAN. 2021


Le président - directeur général
Antoine Petit

